

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2016**

## **FUSION AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017 de LTC ET DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU HAUT-TREGOR ET DE LA PRESQU'ILE DE LEZARDRIEUX : ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Jean-Marie BOURGOIN donne connaissance au Conseil municipal de l'arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2016 fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire. Cette nouvelle répartition des sièges suite à la fusion au 01/01/2017 fait perdre un conseiller communautaire à la commune de Ploulec'h.

Sont élus : Jean-Marie BOURGOIN, titulaire, et Sylvie LE LOEUFF, suppléante (suffrages obtenus : 15 sur 18 votants).

## **REVISION DES TARIFS COMMUNAUX AU 01/01/2017**

Claude VAUDRY a présenté les nouveaux tarifs proposés par la commission « finances ». Les tarifs augmentent d'environ 1 % (arrondis) sauf les tarifs du marché, des photocopies, de la publicité (bulletin municipal et site internet) et des taxes de séjour qui n'évoluent pas.

## **SALLE SOCIO-CULTURELLE**

Yannick GAUTIER a fait un point sur ce projet. Des modifications devant encore intervenir, notamment au niveau du chauffage, l'enveloppe prévisionnelle sera arrêtée lors d'un prochain conseil municipal. Une visite à la salle de PLELO est prévue ainsi qu'une 2<sup>ème</sup> réunion publique en début d'année prochaine.

## **TRAVAUX DE RENOVATION A LA CHAPELLE DU YAUDET**

Mireille GUENEC, en charge de ce dossier, a présenté une convention de souscription permettant de lancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire afin de recueillir des fonds supplémentaires pour restaurer la Chapelle du Yaudet. Les associations Bugale Kozh Yeodet, ASPP et ARSSAT se chargent d'animer la campagne de mécénat et de diffuser les bons de souscription. Le Maire est autorisé à signer cette convention avec la Fondation du Patrimoine et les associations.

## **DIVISION DE LA PROPRIETE NEDELEC**

Yannick GAUTIER explique aux élus que Madame NEDELEC souhaiterait diviser sa propriété pour créer deux lots supplémentaires. Cela suppose une extension des réseaux dont le coût pourrait être supporté par la propriétaire. La signature d'une convention PUP (Projet Urbain Partenarial) est envisagée mais reportée à un prochain conseil municipal dans l'attente d'informations complémentaires. Les élus ont donné leur accord pour engager les négociations avec la propriétaire.

## **CESSION D'UN POELE A GRANULES**

Jean-Marie BOURGOIN informe les élus que le poêle installé dans la salle des mariages n'a plus d'utilité depuis le raccordement de la Mairie au gaz. Le Conseil décide de le mettre en vente à 1 100 € sur un site en ligne. Avant de passer au vote, Jean ROUXEL a tenu à rappeler qu'il était à l'origine de cet achat qui n'a certes pas donné satisfaction mais qu'il fallait bien trouver une solution car le chauffage au sol électrique mis en place par le maître d'œuvre en charge de l'extension de la Mairie n'était pas satisfaisant. Jean ROUXEL a voté donc contre cette cession : *« je vote contre pour marquer mon désaccord avec une décision que je considère incohérente, décision qui consiste à s'obstiner à chauffer une passoire énergétique, la salle des mariages, par un système consommant de l'énergie fossile donc rejetant des gaz à effet de serre alors que l'urgence climatique impose à tous, particuliers et collectivités, d'agir pour réduire ses émissions ».*

## **AUTORISATION POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BP 2017**

Le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2017, les dépenses d'investissement du budget principal à hauteur du quart des crédits ouverts en 2016.

## **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

En progression de 0,28%, le nombre d'abonnés du Syndicat Intercommunal du Léguer (SIL) en 2015 était de 2 126 (945 à Ploulec'h et 1 181 à Trédrez-Locquemeau).

Le SIL a importé 152 961 m<sup>3</sup> d'eau (73 313 m<sup>3</sup> de Lannion et 79 648 m<sup>3</sup> du Syndicat de la Baie).

Le rendement du réseau est de 92,5 %, alors qu'il est de 75 % en moyenne au niveau national en 2015.

**Prix de l'eau** : en 2015, le prix de l'abonnement est resté inchangé et le prix du m<sup>3</sup> d'eau consommée a augmenté de 2 %. Ce qui conduit à un coût au m<sup>3</sup> de 2,39 € (+ 1,32 % par rapport à 2014) pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> d'eau par an.

La collectivité perçoit 78 % de ce montant, les taxes représentant 22 % du prix payé par l'abonné.

**Qualité de l'eau** : des contrôles sont effectués régulièrement par l'exploitant et par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à la fois sur les unités de production (Kergomar à Lannion et Syndicat de la Baie) et en différents points du réseau. Les contrôles portent sur les paramètres microbiologiques et physico-chimiques.

Sur l'ensemble de ces paramètres, aucun dépassement des normes en vigueur n'a été observé. Néanmoins, un défaut d'équilibre calco-carbonique a été mesuré sur chacune des deux unités de production, l'eau s'étant avérée agressive.

## **AVIS SUR L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS POUR 2015**

Le Conseil émet un avis favorable à la proposition de l'Etat de revaloriser de 0,47 % le barème pour l'année 2015.

## **TRAVAUX D'INSTALLATION DE PRISES DE COURANT POUR LES GUIRLANDES DE NOEL**

L'entreprise CITEOS, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur la commune, a installé de nouvelles prises de courant pour les guirlandes de Noël situées route de Lannion et au Bourg. Les élus approuvent ces travaux estimés à 1 260 €HT par le SDE dont 756 € à la charge de la commune

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. **Eaux de baignade** : Thierry LE CALVEZ informe les élus que les eaux de baignade de la commune sont désormais classées en « satisfaisant ». 12 à 14 prélèvements seront réalisés l'été prochain. Par ailleurs, le Comité Bassin Versant du Léguer se propose de rechercher l'origine des pollutions de la Baie de la Vierge en amont du Yaudet.
2. **Repas des Aînés** : 138 repas ont été servis par JB Traiteur lors des deux repas organisés les 11 et 20 novembre. Des colis de Noël seront distribués par les membres du CCAS aux personnes de 80 ans et plus qui n'ont pu y participer.
3. **Marché « Fête de Noël »** : Isabelle LORRAIN explique que de nouveaux commerçants sont déjà inscrits pour ce marché qui aura lieu le mardi 13 décembre. De nombreuses manifestations animeront ce marché. En raison de l'affluence attendue, il a été décidé de mettre en place des déviations de 15 H 30 à 20 H 30 afin d'interdire la traversée du bourg.
4. **Cérémonie des vœux de la Municipalité** : elle aura lieu le vendredi 6 janvier à 18 H à la salle des fêtes et est ouverte à tous les habitants.